

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 9 novembre 2015 à compter de 19h à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Monsieur Gérard Coulombe, Maire

Mme Johanne Bonenfant – Mairesse suppléante

Mme Martine Coulombe, Conseillère

M. Patrick Courville – Conseiller

M. John Rodgers – Conseiller

Mme Jocelyne Lyrette, Conseillère

M. Éric Bélanger – Conseiller

Mme Julie Rail, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Deux personnes assistent à la séance.

E-0911-767

Ouverture de la séance ordinaire

Le maire, Gérard Coulombe, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19h.

E-0911-768

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont présents à ladite séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a consentement unanime des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des sujets suivants :

130-03 Annulation des résolutions n° O-0211-737, O-0211-738, O-0211-739, O-0211-740 et O-0211-741

130-04 Mandat à la directrice générale pour la signature de la lettre d'entente 2015-01 avec le Syndicat des employés (es) de la Municipalité de Grand-Remous - CSN

Adoptée à l'unanimité

E-0911-769 **Dépôt du «Discours du maire»**

CONSIDÉRANT QUE le maire, Gérard Coulombe, a déposé à chacun des membres du conseil une copie de son rapport sur la situation financière de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce dépôt, ce dernier en fait lecture aux membres du conseil ainsi qu'aux personnes présentes dans l'assistance;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est d'adopter le dépôt du «Discours du maire», soit le rapport sur la situation financière de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

E-0911-770 **Publication du «Discours du maire»**

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale, Julie Rail, à faire la publication du «Discours du maire» dans un journal local.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

E-0911-771 **Annulation des résolutions portant les numéros O-0211-737, O-0211-738, O-0211-739, O-0211-740 et O-0211-741**

CONSIDÉRANT QU'après négociations, l'Employeur et le Syndicat ont convenu qu'en raison de la réorganisation du personnel, il y a lieu d'apporter des modifications à la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE suite aux recommandations du procureur de la Municipalité, il est préférable que le tout soit réuni dans une seule et même lettre d'entente;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que les résolutions portant les numéros O-0211-737, O-0211-738, O-0211-739, O-0211-740 et O-0211-741 soient annulées au livre des minutes de la Municipalité de Grand-Remous.

Adoptée à l'unanimité

E-0911-772 **Mandat à la directrice générale pour la signature de la lettre d'entente 2015-01 avec le Syndicat des employés (es) de la Municipalité de Grand-Remous - CSN**

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale, Julie Rail, à signer la lettre d'entente «**2015-01**» avec

le Syndicat des employés (es) de la Municipalité de Grand-Remous - CSN regroupant l'ensemble des modifications convenues entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

E-0911-773

Location d'un local pour l'entreposage du camion incendie

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'entreposage du camion incendie pour la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE par le passé, la Municipalité a toujours effectué la location du local auprès de Carrosserie Richer, soit le seul endroit disponible dans le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a toujours eu un excellent service avec Carrosserie Richer, mais qu'il y a maintenant une possibilité de changer d'endroit;

CONSIDÉRANT QUE le prix de location est le même;

CONSIDÉRANT QU'avant de se prononcer, la Municipalité a demandé à son Gestionnaire incendie d'effectuer la comparaison des locaux en tenant compte des besoins du service incendie;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Patrick Courville, propose que la Municipalité effectue la location d'un local auprès de Transport Joey Langevin inc. pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016 au coût de 550 \$ plus les taxes applicables incluant l'électricité, le chauffage et le déneigement. La directrice générale, Julie Rail, est autorisée à signer ladite entente de location.

POUR : 5

CONTRE : 1

Le conseiller, John Rodgers, enregistre sa dissidence.

Adoptée à la majorité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

E-0911-774

Adjudication de l'appel d'offres «Vente de diesel en excluant le service incendie»

SOUMISSIONNAIRE	PRIX DU DIESEL AU LITRE (incluant escompte)
Cie 2755-5382 Québec inc. (Restaurant au Pignon Vert)	Retrait
Cie 6260641 Canada inc. (Relais 117)	1.073\$/litre 0.04¢/escompte

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la «**Vente de diesel en excluant le service incendie**»;

CONSIDÉRANT QUE dès l'ouverture des deux appels d'offres reçus, la directrice générale, Julie Rail, a constaté une erreur sur le prix pour le soumissionnaire Cie 2755-5382 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QU'après vérification avec notre procureur, la Municipalité ne pourrait exiger, de bonne foi, le respect d'un prix qui comporte une erreur que l'on peut qualifier de flagrante;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire Cie 2755-5382 Québec inc. a remis une lettre confirmant à la Municipalité qu'il se retire du processus d'appel d'offres étant donné l'erreur flagrante soumise sur sa soumission;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu d'octroyer le contrat au deuxième soumissionnaire conforme, soit Cie 6260641 Canada inc. pour la période du 10 novembre 2015 au 6 septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

Période de questions et parole au public

La période de questions au public débute à 19h10.

E-0911-775

Levée de la séance

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de lever la présente séance à 19h14.

Adoptée à l'unanimité

Gérard Coulombe
Maire

Julie Rail
Directrice générale